



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 10 décembre 2024 - CM 2024-11

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : / Votants : 14

PRESENTS : ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, AJAC Carole, TARROUX Francis, CASSAN Christine, ANDRE Dominique, MANENT Corinne, CAMUS Gabriel, LANDREA Benoît, SCHMIT Sylvie, GILLES André, BOISLIVEAU Anthony, MOUMIN Jean-Marc, VERBEKE Céline.

ABSENTS EXCUSÉS : GROENEN Jesse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur André GILLES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 05 novembre 2024.

Sujet avec débats

- I. Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH) du Sicoval.
- II. Révision et modification du PLU
- III. Projet de vidéo protection
- IV. Création d'un accès au parking de l'école
- V. Convention CITEO sur les déchets abandonnés
- VI. Convention « Abord'arbre »
- VII. Remboursement achat pour le Téléthon
- VIII. Décision modificative budgétaire
- IX. Participation du foyer rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval.....	3
Révision et modification du PLU.....	4
Projet de vidéo protection.....	5
Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome..	5
Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.....	5
Convention « Abord'arbre ».....	6
Remboursement achat pour le Téléthon.....	6
Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement : équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.....	7
Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil.....	7
Vie Communale.....	8
Urbanisation/Voirie/Travaux	8
Préau école.	8
Décoration du mur du hangar de l'école	8
École/Jeunes/Sport/Associations	8
Associations	8
Communication	8
CCAS	8
Vie Intercommunale	9
Sicoval	9
Route européenne d'Artagnan	9
QUESTIONS DIVERSES	9

Monsieur le Maire ouvre la séance du 10 décembre 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 05 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval **CM-11-2024 - 01/37**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2024-11-1 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 4 novembre 2024 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 du Sicoval.

Ce document est le fruit d'un travail engagé depuis 2021. Sa construction a donné lieu à plusieurs temps d'échanges et réunions de travail au sein des instances communautaires mais aussi avec les communes et les acteurs de l'habitat (réunions territoriales, séminaires, ateliers).

Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que trois phases successives guident l'élaboration d'un PLH, conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'enjeux et leur traduction en orientations stratégiques,
- Phase 3 : déclinaison d'un programme d'actions.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, trois orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Renforcer la diversité socio-démographique des ménages
Orientation II : Accompagner les ménages vers et dans le logement
Orientation III : Promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat

A partir de ces orientations stratégiques un programme d'actions est décliné en 14 fiches-actions.

Les principaux éléments du PLH 2025-2030 sont les suivants :

- La perspective d'accueil de population est de 1 225 habitants par an. Cette évolution démographique conduit à un objectif de production de logements de 900 logements par an ;
- Cet objectif est réparti par commune selon l'armature territoriale déclinée à partir du projet de SCOT ;
- En termes de logements aidés : il s'agit d'orienter 20% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et 20% vers des logements en accession à prix abordable avec une déclinaison territoriale par strate de communes ;
- La politique d'attribution et la gestion des demandes dans le parc locatif social sont poursuivies dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement à travers la mise en œuvre de la Convention

Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale ;

- L'amélioration du parc privé existant est également reconduite avec la mise en place du Pacte Territorial, la lutte contre l'habitat indigne et le suivi des copropriétés ;

- Afin de relancer la dynamique de production et notamment de logements aidés, le Sicoval s'appuie sur des outils qui seront renforcés comme le partenariat avec l'EPFL pour le portage de fonciers à vocation d'habitat. Il s'agit également de développer de nouveaux outils. Ainsi le Sicoval souhaite travailler sous la forme d'appels à manifestation d'intérêt pour proposer des opérations innovantes, exemplaires et répondant aux nouvelles aspirations des ménages ;

- Pour répondre aux besoins des publics spécifiques, une diversification des solutions d'habitat est recherchée et l'accompagnement est mis au centre des actions dans le cadre d'une mise en réseau des partenaires.

Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement sur ces points ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2021-11-001 du 8 novembre 2021 approuvant l'élaboration du PLH 2025-2030 du Sicoval ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2024-11-1 du 4 novembre 2024 approuvant le projet PLH du Sicoval ;

Conformément aux articles L. 302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour délibérer sur le projet de PLH.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver le projet de PLH du Sicoval.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Révision et modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une procédure de révision simplifiée du PLU a été entamée par la commune concernant

- ✓ Le déclassement d'une parcelle d'environ 5000 m² pour l'entreprise SARDA et Frères,
- ✓ Le classement en zone agricole de la propriété d'un maraicher qui souhaite pouvoir développer son activité sur le secteur de Bize,
- ✓ Le déplacement pour le restaurant étoilé « En Marge », d'une zone UB constructible située au fin fond de sa parcelle pour la rapprocher contre sa zone Nh.

Au cours de la même révision, il a été tenté d'introduire quelques modifications réglementaires du PLU :

Mise en place d'un coefficient d'emprise au sol de 15% pour les terrains situés en zone UB de - de 500m².

La direction des territoires qui a instruit notre dossier a rejeté les modifications réglementaires lesquelles doivent être soumises à une modification du PLU (non une révision simplifiée)

La procédure de modification sera lancée en parallèle de la révision simplifiée et l'enquête publique sera commune aux deux dossiers. Le dossier doit être bouclé au plus tard au mois d'octobre 2025. Le conseil municipal valide ces 2 procédures.

Projet de vidéo protection

Monsieur le Maire revient sur le projet de mise en place d'une vidéo protection intercommunale.

Il est proposé de créer un groupement de 10 communes dans le but de surveiller tout véhicule qui entre ou sort du territoire défini.

Certaines communes à l'initiative du projet ont de gros problèmes de cambriolages (Vieille-Toulouse, Goyrans ...). Si 10 communes adhéraient au projet, le coût s'élèverait à 330€ par mois.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas adhérer à ce projet.

Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome

CM-11-2024 - 02/38

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de réaliser une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome dans le but d'élargir le nombre de places de stationnement en cas de grosse manifestation à la Granja del Castèl.

L'entreprise UTP a établi un devis qui s'élève à

.....	4 159.75€ HT
TVA 20%	831.95€
Total TTC	4 991.70€

Après en avoir débattu le conseil municipal

Approuve à l'unanimité cet investissement

Dit que les crédits seront votés au BP 2024

Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

CM-11-2024 - 03/39

Contexte

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de Citéo, éco-organisme en charge de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers, a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. À cette fin et en concertation avec les représentants français des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citéo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La convention vise à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les collectivités sur la base d'un barème national basé sur le nombre d'habitants. Ces

dernières assurent en contrepartie des opérations de nettoyage des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Exposé des motifs

Depuis 2022, le Sicoval a mis en œuvre un plan de lutte contre les dépôts sauvages. Ainsi, afin de poursuivre et de développer les actions menées, il a été proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. La Convention de soutien a été approuvée par délibération le 9 septembre 2024.

Préalablement à la signature de la Convention de soutien avec Citeo, il convient que le Sicoval et ses communes membres forment un groupement permettant de désigner le Sicoval comme responsable et unique interlocuteur de Citeo. Une convention de groupement entre le Sicoval et ses communes membres doit donc être conclue.

Elle précise :

Les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre le Sicoval et les communes membres pour le soutien versé par Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés ;

La désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;

Les rapports et obligations de chaque membre ;

Les modalités de calcul, de perception et de reversement des soutiens financiers entre membres du groupement.

Proposition :

Il est proposé :

D'approuver la constitution d'un groupement avec le Sicoval ;

D'approuver la désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec le Sicoval, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Convention « Abord'arbre »

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise SARL A L'ABORD'ARBRE qui souhaite disposer, à titre gracieux, des sites arborés afin de réaliser des animations autour de l'activité de grimpe d'arbre.

Il rappelle que cette dernière a réalisé une animation lors du dernier Campestral, animation qui a eu un certain succès.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires avant de prendre une décision. Nombre d'interventions, fréquence..

Remboursement achat pour le Téléthon

CM-11-2024 - 04/40

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses que

Monsieur LANDREA Benoît conseiller municipal a engagé sur ses fonds propres à la demande de Monsieur le Maire :

- pour l'achat de lots pour le loto organisé au bénéfice du Téléthon 2024, soit **214 €**

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer ce remboursement.

La dépense est prévue sur le budget communal 2024.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

**Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement :
équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.
CM-11-2024 - 05/41**

Programmes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Extension garderie scolaire	- 9 500.00 €	
Équipement cantine scolaire		5 500.00 €
Toboggan		4 000.00 €
TOTAUX	- 9 500.00 €	9 500.00 €

***Adopté à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.***

**Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité
Andrée Saleil
CM-11-2024 - 06/42**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal les travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil dont certains ont été effectués à la demande du foyer rural, notamment, le changement du bar et du sol.

Le foyer rural propose de participer au coût de ces travaux pour un montant de 9 111.81 €, calculé comme suit :

Dépenses	Montant TTC	FCTVA (15.761% du HT)	Subvention (40% du HT)	Participation du foyer rural
Deuxième Art (sol - bar)	17 021.08 € (14 184.23€ HT)	-2 235.58€	-5 673.69€	9 111.81€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Dans le cadre de cette rénovation, d'autres travaux ont été réalisés ; le changement des fenêtres, l'isolation, le faux plafond qui ont été pris en charge par la commune.

La peinture intérieure doit être réalisée. De devis sont en cours.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Préau école.

Le dossier est toujours en cours auprès de Richard VALES.
SOLEVAL a établi un diagnostic et préconise d'installer des VMC dans toutes les classes.

Décoration du mur du hangar de l'école

Un premier devis a été établi par l'association « le Mouvement Graphiste » pour un montant de 1850€. D'autres devis sont en cours de réalisation.

École/Jeunes/Sport/Associations

Associations

Assemblées générales

- Comité des fêtes le 18 janvier 2025
- Foyer Rural André Saleil : compte rendu de l'assemblée générale du 16 novembre 2024. 234 adhérents, dont 141 Aurevillois et 32 en soutient. Le bilan financier présente un déficit de clôture dû aux activités de fitness. Les tarifs devraient être revus à la hausse. L'activité « Noël 2023 » présente un bilan financier positif. Le foyer a reçu 320 € de dons pour le prêt de la salle d'activité.

Noël des enfants 2024

Il se déroulera le 15 décembre 2024.

Téléthon

110 personnes ont participé au loto traditionnel du Téléthon dont beaucoup d'enfants. 825€ ont pu être reversés au Téléthon.

Communication

Le Cossignol Info 2024 est sous presse. Nous devrions le récupérer le 17 décembre pour une distribution immédiate.

CCAS

1ere séance de distribution des cadeaux aux aînés : le 14 décembre 2024 de 10h à 12h30

La deuxième séance se déroulera le 11 janvier 2025.

Vie Intercommunale

Sicoval

Des rencontres avec le nouveau président du Sicoval et les élus municipaux sont en cours par bassin de vie.

Pas d'augmentation du tarif des déchets pour 2025.

Route européenne d'Artagnan

La Route européenne d'Artagnan est un cheminement structurant pour le tourisme équestre et sa promotion. Reliée à des boucles de randonnées existantes ou associée à des projets locaux, elle permet de mettre en lumière le territoire. Chaque territoire peut s'emparer du projet, qu'il se situe ou non le long de la Route (grâce à l'École des Jeunes Mousquetaires Européens se déployant en tout lieu), et devenir un élément clé de l'itinéraire.

QUESTIONS DIVERSES

Pots de fin d'année - Rappel

Vœux de la municipalité : 12 janvier 2025. RDV à 9h pour le tartinage.

Pot des associations et des nouveaux arrivants : 17 janvier 2024 à 19h30

Pot des employés : 20 décembre 2024 à 18h30

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h30.

Merci à Christine et Jean-Marc pour la collation de ce soir.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 28 janvier 2025 à 20h30

CM-11/2024-01/37 : Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval.

CM-11/2024-02/38 : Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome.

CM-11/2024-03/39 : Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

CM-11/2024-04/40 : Remboursement achat pour le Téléthon.

CM-11/2024-05/41 : Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement : équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.

CM-11/2024-06/42 : Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil.

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	
GROENEN Jesse	Absent
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 10 décembre 2024 - CM 2024-11

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : / Votants : 14

PRESENTS : ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, AJAC Carole, TARROUX Francis, CASSAN Christine, ANDRE Dominique, MANENT Corinne, CAMUS Gabriel, LANDREA Benoît, SCHMIT Sylvie, GILLES André, BOISLIVEAU Anthony, MOUMIN Jean-Marc, VERBEKE Céline.

ABSENTS EXCUSÉS : GROENEN Jesse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur André GILLES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 05 novembre 2024.

Sujet avec débats

- I. Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH) du Sicoval.
- II. Révision et modification du PLU
- III. Projet de vidéo protection
- IV. Création d'un accès au parking de l'école
- V. Convention CITEO sur les déchets abandonnés
- VI. Convention « Abord'arbre »
- VII. Remboursement achat pour le Téléthon
- VIII. Décision modificative budgétaire
- IX. Participation du foyer rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval.....	3
Révision et modification du PLU.....	4
Projet de vidéo protection.....	5
Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome..	5
Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.....	5
Convention « Abord'arbre ».....	6
Remboursement achat pour le Téléthon.....	6
Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement : équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.....	7
Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil.....	7
Vie Communale.....	8
Urbanisation/Voirie/Travaux	8
Préau école.	8
Décoration du mur du hangar de l'école	8
École/Jeunes/Sport/Associations	8
Associations	8
Communication	8
CCAS	8
Vie Intercommunale	9
Sicoval	9
Route européenne d'Artagnan	9
QUESTIONS DIVERSES	9

Monsieur le Maire ouvre la séance du 10 décembre 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 05 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval CM-11-2024 - 01/37

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2024-11-1 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 4 novembre 2024 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 du Sicoval.

Ce document est le fruit d'un travail engagé depuis 2021. Sa construction a donné lieu à plusieurs temps d'échanges et réunions de travail au sein des instances communautaires mais aussi avec les communes et les acteurs de l'habitat (réunions territoriales, séminaires, ateliers).

Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que trois phases successives guident l'élaboration d'un PLH, conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'enjeux et leur traduction en orientations stratégiques,
- Phase 3 : déclinaison d'un programme d'actions.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, trois orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Renforcer la diversité socio-démographique des ménages
Orientation II : Accompagner les ménages vers et dans le logement
Orientation III : Promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat

A partir de ces orientations stratégiques un programme d'actions est décliné en 14 fiches-actions.

Les principaux éléments du PLH 2025-2030 sont les suivants :

- La perspective d'accueil de population est de 1 225 habitants par an. Cette évolution démographique conduit à un objectif de production de logements de 900 logements par an ;
- Cet objectif est réparti par commune selon l'armature territoriale déclinée à partir du projet de SCOT ;
- En termes de logements aidés : il s'agit d'orienter 20% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et 20% vers des logements en accession à prix abordable avec une déclinaison territoriale par strate de communes ;
- La politique d'attribution et la gestion des demandes dans le parc locatif social sont poursuivies dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement à travers la mise en œuvre de la Convention

Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale ;

- L'amélioration du parc privé existant est également reconduite avec la mise en place du Pacte Territorial, la lutte contre l'habitat indigne et le suivi des copropriétés ;

- Afin de relancer la dynamique de production et notamment de logements aidés, le Sicoval s'appuie sur des outils qui seront renforcés comme le partenariat avec l'EPFL pour le portage de fonciers à vocation d'habitat. Il s'agit également de développer de nouveaux outils. Ainsi le Sicoval souhaite travailler sous la forme d'appels à manifestation d'intérêt pour proposer des opérations innovantes, exemplaires et répondant aux nouvelles aspirations des ménages ;

- Pour répondre aux besoins des publics spécifiques, une diversification des solutions d'habitat est recherchée et l'accompagnement est mis au centre des actions dans le cadre d'une mise en réseau des partenaires.

Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement sur ces points ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2021-11-001 du 8 novembre 2021 approuvant l'élaboration du PLH 2025-2030 du Sicoval ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2024-11-1 du 4 novembre 2024 approuvant le projet PLH du Sicoval ;

Conformément aux articles L. 302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour délibérer sur le projet de PLH.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver le projet de PLH du Sicoval.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Révision et modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une procédure de révision simplifiée du PLU a été entamée par la commune concernant

- ✓ Le déclassement d'une parcelle d'environ 5000 m² pour l'entreprise SARDA et Frères,
- ✓ Le classement en zone agricole de la propriété d'un maraicher qui souhaite pouvoir développer son activité sur le secteur de Bize,
- ✓ Le déplacement pour le restaurant étoilé « En Marge », d'une zone UB constructible située au fin fond de sa parcelle pour la rapprocher contre sa zone Nh.

Au cours de la même révision, il a été tenté d'introduire quelques modifications réglementaires du PLU :

Mise en place d'un coefficient d'emprise au sol de 15% pour les terrains situés en zone UB de - de 500m².

La direction des territoires qui a instruit notre dossier a rejeté les modifications réglementaires lesquelles doivent être soumises à une modification du PLU (non une révision simplifiée)

La procédure de modification sera lancée en parallèle de la révision simplifiée et l'enquête publique sera commune aux deux dossiers. Le dossier doit être bouclé au plus tard au mois d'octobre 2025. Le conseil municipal valide ces 2 procédures.

Projet de vidéo protection

Monsieur le Maire revient sur le projet de mise en place d'une vidéo protection intercommunale.

Il est proposé de créer un groupement de 10 communes dans le but de surveiller tout véhicule qui entre ou sort du territoire défini.

Certaines communes à l'initiative du projet ont de gros problèmes de cambriolages (Vieille-Toulouse, Goyrans ...). Si 10 communes adhéraient au projet, le coût s'élèverait à 330€ par mois.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas adhérer à ce projet.

Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome

CM-11-2024 - 02/38

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de réaliser une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome dans le but d'élargir le nombre de places de stationnement en cas de grosse manifestation à la Granja del Castèl.

L'entreprise UTP a établi un devis qui s'élève à

.....	4 159.75€ HT
TVA 20%	831.95€
Total TTC	4 991.70€

Après en avoir débattu le conseil municipal

Approuve à l'unanimité cet investissement

Dit que les crédits seront votés au BP 2024

Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

CM-11-2024 - 03/39

Contexte

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de Citéo, éco-organisme en charge de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers, a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. À cette fin et en concertation avec les représentants français des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citéo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La convention vise à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les collectivités sur la base d'un barème national basé sur le nombre d'habitants. Ces

dernières assurent en contrepartie des opérations de nettoyage des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Exposé des motifs

Depuis 2022, le Sicoval a mis en œuvre un plan de lutte contre les dépôts sauvages. Ainsi, afin de poursuivre et de développer les actions menées, il a été proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. La Convention de soutien a été approuvée par délibération le 9 septembre 2024.

Préalablement à la signature de la Convention de soutien avec Citeo, il convient que le Sicoval et ses communes membres forment un groupement permettant de désigner le Sicoval comme responsable et unique interlocuteur de Citeo. Une convention de groupement entre le Sicoval et ses communes membres doit donc être conclue.

Elle précise :

Les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre le Sicoval et les communes membres pour le soutien versé par Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés ;

La désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;

Les rapports et obligations de chaque membre ;

Les modalités de calcul, de perception et de reversement des soutiens financiers entre membres du groupement.

Proposition :

Il est proposé :

D'approuver la constitution d'un groupement avec le Sicoval ;

D'approuver la désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec le Sicoval, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Convention « Abord'arbre »

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise SARL A L'ABORD'ARBRE qui souhaite disposer, à titre gracieux, des sites arborés afin de réaliser des animations autour de l'activité de grimpe d'arbre.

Il rappelle que cette dernière a réalisé une animation lors du dernier Campestral, animation qui a eu un certain succès.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires avant de prendre une décision. Nombre d'interventions, fréquence..

Remboursement achat pour le Téléthon

CM-11-2024 - 04/40

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses que

Monsieur LANDREA Benoît conseiller municipal a engagé sur ses fonds propres à la demande de Monsieur le Maire :

- pour l'achat de lots pour le loto organisé au bénéfice du Téléthon 2024, soit **214 €**

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer ce remboursement.

La dépense est prévue sur le budget communal 2024.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

**Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement :
équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.
CM-11-2024 - 05/41**

Programmes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Extension garderie scolaire	- 9 500.00 €	
Équipement cantine scolaire		5 500.00 €
Toboggan		4 000.00 €
TOTAUX	- 9 500.00 €	9 500.00 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

**Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité
Andrée Saleil
CM-11-2024 - 06/42**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal les travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil dont certains ont été effectués à la demande du foyer rural, notamment, le changement du bar et du sol.

Le foyer rural propose de participer au coût de ces travaux pour un montant de 9 111.81 €, calculé comme suit :

Dépenses	Montant TTC	FCTVA (15.761% du HT)	Subvention (40% du HT)	Participation du foyer rural
Deuxième Art (sol - bar)	17 021.08 € (14 184.23€ HT)	-2 235.58€	-5 673.69€	9 111.81€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Dans le cadre de cette rénovation, d'autres travaux ont été réalisés ; le changement des fenêtres, l'isolation, le faux plafond qui ont été pris en charge par la commune.

La peinture intérieure doit être réalisée. De devis sont en cours.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Préau école.

Le dossier est toujours en cours auprès de Richard VALES.
SOLEVAL a établi un diagnostic et préconise d'installer des VMC dans toutes les classes.

Décoration du mur du hangar de l'école

Un premier devis a été établi par l'association « le Mouvement Graphiste » pour un montant de 1850€. D'autres devis sont en cours de réalisation.

École/Jeunes/Sport/Associations

Associations

Assemblées générales

- Comité des fêtes le 18 janvier 2025
- Foyer Rural André Saleil : compte rendu de l'assemblée générale du 16 novembre 2024. 234 adhérents, dont 141 Aurevillois et 32 en soutient. Le bilan financier présente un déficit de clôture dû aux activités de fitness. Les tarifs devraient être revus à la hausse. L'activité « Noël 2023 » présente un bilan financier positif. Le foyer a reçu 320 € de dons pour le prêt de la salle d'activité.

Noël des enfants 2024

Il se déroulera le 15 décembre 2024.

Téléthon

110 personnes ont participé au loto traditionnel du Téléthon dont beaucoup d'enfants. 825€ ont pu être reversés au Téléthon.

Communication

Le Cossignol Info 2024 est sous presse. Nous devrions le récupérer le 17 décembre pour une distribution immédiate.

CCAS

1ere séance de distribution des cadeaux aux aînés : le 14 décembre 2024 de 10h à 12h30

La deuxième séance se déroulera le 11 janvier 2025.

Vie Intercommunale

Sicoval

Des rencontres avec le nouveau président du Sicoval et les élus municipaux sont en cours par bassin de vie.

Pas d'augmentation du tarif des déchets pour 2025.

Route européenne d'Artagnan

La Route européenne d'Artagnan est un cheminement structurant pour le tourisme équestre et sa promotion. Reliée à des boucles de randonnées existantes ou associée à des projets locaux, elle permet de mettre en lumière le territoire. Chaque territoire peut s'emparer du projet, qu'il se situe ou non le long de la Route (grâce à l'École des Jeunes Mousquetaires Européens se déployant en tout lieu), et devenir un élément clé de l'itinéraire.

QUESTIONS DIVERSES

Pots de fin d'année - Rappel

Vœux de la municipalité : 12 janvier 2025. RDV à 9h pour le tartinage.

Pot des associations et des nouveaux arrivants : 17 janvier 2024 à 19h30

Pot des employés : 20 décembre 2024 à 18h30

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h30.

Merci à Christine et Jean-Marc pour la collation de ce soir.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 28 janvier 2025 à 20h30

CM-11/2024-01/37 : Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval.

CM-11/2024-02/38 : Création d'une liaison entre le parking de l'école et le boulodrome.

CM-11/2024-03/39 : Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

CM-11/2024-04/40 : Remboursement achat pour le Téléthon.

CM-11/2024-05/41 : Décision modificative budgétaire - création de programmes d'investissement : équipement de la cantine scolaire et pose d'un toboggan sur la place du village.

CM-11/2024-06/42 : Participation du Foyer Rural aux travaux de rénovation de la salle d'activité Andrée Saleil.

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	
GROENEN Jesse	Absent
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	